

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juillet 2016**

L'an deux mille seize, le onze juillet à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Couesnon, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre PRODHOMME, Maire.

### **Membres Présents :**

Mrs Pierre PRODHOMME, David LEBOUVIER, Emmanuel ROCHELLE, Joël PRIGENT, Ludovic JALLOIN, Mmes Ramatoulaye ROGER, Corinne GILLETTE, Stéphanie BOBET, Gérard JOURDAN, Thomas GIDEL et David CHIDENNE.

**Membres absents excusés :** Mme Valérie BARON et Mr Thomas GIDEL.

Mr Joël -RIGENT est désigné comme secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2016**

Le compte-rendu de la séance du 28/04/2016 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

### **PROJET DE PERIMETRE DE FUSION/EXTENSION ET TRANSFORMATION EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral portant sur le projet de périmètre de fusion/extension et transformation en Communauté d'agglomération et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable au projet de périmètre de fusion des communautés de communes de Fougères Communauté et Louvigné Communauté étendu aux communes de La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-Sur-Couesnon, Saint-Marc sur-couesnon, Saint-Ouen-des-alieux, Vendel et transformation en Communauté d'agglomération.

### **OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT A LA DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-AUBIN**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du Cabinet d'expertise EXFILO pour l'accompagnement de la Commune de Saint-Jean-sur-Couesnon (chef de file du groupement) dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes de Saint-Aubin-du-Cormier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient le devis du Cabinet EXFILO qui s'élève à 13 110 € TTC. La Communauté de St Aubin prend en charge 10 000 €. Il reste 3 110 € à charge des 7 Communes.

### **AIDE DU CONSEIL GENERAL / MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES EDUCATIFS**

Le Département apporte un soutien financier aux communes de moins de 2000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25 € par élève résidant à St Jean-Sur-Couesnon et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à St Jean ou ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle que 87 élèves sont à l'école publique et 72 aux écoles privées. Soit un total de 157 élèves. L'aide sera versée à la commune de scolarisation soit pour St Jean pour 87 élèves. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide de 25 € par élève auprès du Conseil Départemental d'Ille-Et-Vilaine.

### **POINT SUR LE DOSSIER CENTRE DE LOISIRS ET DE LA 4EME CLASSE**

Mr LEBOUVIER présente l'état d'avancement des projets de construction du centre de loisirs et de la 4<sup>ème</sup> classe.

### **EXAMEN DE DEVIS / TRAVAUX DE VOIRIE 2016**

3 entreprises ont été sollicitées. Seulement 2 ont répondues.

Le Conseil municipal décide de retenir le devis des Ets GALLE de Sain- Jean- sur-Couesnon pour réaliser les travaux de voirie 2016 d'un montant de 30 377 € HT soit 36 452.40 € TTC.

Les travaux concernant la voirie devront être réalisés pour fin septembre 2016 et les travaux aux abords de l'école pendant les vacances de la Toussaint.

### **EXAMEN DE DEVIS / ACHAT DE STRUCTURE DE JEUX POUR ENFANTS**

Après avoir revu la proposition, le Conseil municipal décide de retenir le devis de la Société SCLA d'Etelles d'un montant de 9 962.31 € HT soit 11 954.77 € TTC.

### **EXAMEN DE DEVIS / MENUISERIES SALLE DES FETES**

Le Conseil municipal décide de retenir le devis de la menuiserie Saint-Aubinaise (Mr Viel) pour un montant de 22 086.37 € TTC pour le remplacement des menuiseries de la salle des fêtes.

### **INDEMNITES DU PERSONNEL / IAT**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Mr David GAILLARD une indemnité mensuelle de 100 € brut à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Mme Marina REBILLON une indemnité mensuelle de 62 € brut à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## **FINANCEMENT DU DISPOSITIF « MUSIQUE A L'ECOLE » FUTURE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

La délibération correspondante a été prise par le SIRS pour les 8 classes soit pour 20 heures de cours.

### **TARIFS CANTINE 2016/2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les tarifs proposés par la Société CONVIVIO et fixe les tarifs cantine comme suit pour la nouvelle année scolaire :

Déjeuner enfant : 3.60 € Déjeuner adulte : 5.40 €.

### **TARIFS GARDERIE 2016/2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs garderie comme suit pour la nouvelle année scolaire :

Le matin : arrivée entre 7h et 7h30 : 1.65 €

arrivée entre 7h30 et 8h 30 : 1.10 €

Le soir : départ entre 16h30 et 17h30 : 1.10 €

départ entre 17h30 et 19h15 : 1.65 €

Le mercredi midi : 1.00 €

### **TARIFS DE LOCATION DES LANDES COMMUNALES VENTE DE FOIN ET VENTE D'HERBE**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse de 1.61 % (suivant le protocole de la chambre d'agriculture) par rapport à l'année 2015 pour les tarifs de location.

### **RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT COUESNON**

Le rapport a été remis à Mr JOURDAN et sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

### **DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE PRIVEE DE ST AUBIN-DU-CORMIER**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remarques de la Préfecture concernant la délibération du 28 avril 2016 (montant forfaitaire de 15 000 €). La délibération ne respecte pas l'article L442 5 1 du code de l'éducation. Le Conseil municipal décide d'annuler la précédente délibération et la modifie comme suit : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer le coût de fonctionnement de l'école publique de Saint-Aubin-du-Cormier.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L UTL ST AUBIN /LIFFRE**

Demande formulée par Mr GAYET Robert, Président. Avis défavorable du Conseil Municipal car la Communauté de Communes de Saint-Aubin-du-Cormier prend en charge cette demande.

#### **TRAVAUX DU SDE 35 / PROJET DE Mme DELAUNAY**

Le raccordement du projet extension de Mme Delaunay à la Jouardais nécessite une extension du réseau électrique d'une longueur d'environ 50 mètres pour un montant de participation estimé à 1 500 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et décide d'appliquer la PVR près de Mme DELAUNAY Anne Michelle.

#### **VENTE DE PATRIMOINE PAR NEOTOA**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que NEOTOA souhaite vendre les 11 logements sociaux qu'il possède sur la Commune. Le Conseil Municipal est invité à donner son avis. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la vente de 2 logements sociaux.

#### **REPRISE BATIMENT MODULAIRE STE SOLFAB**

La Société SOLFAB propose de reprendre le bâtiment modulaire au prix de 750 € H.T.

#### **FPIC (FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la circulaire préfectorale relative au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose l'accord local.

#### **COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Mr PRIGENT donne le compte-rendu de la Commission.

Noces d'or de Mr et Mme MASSON Jean Louis : 30 juillet 2016 à 17 h